



REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU 15 MAI 2020**

CM2020/05/15/14 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DATE DE LA CONVOCATION : 7 mai 2020
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5219-1,
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,
- Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), notamment son article 12,
- Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,
- Vu** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- Vu** l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
- Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,
- Vu** la délibération du conseil métropolitain n°CM2016/09/32 relative au régime indemnitaire des agents de la métropole et aux conditions d'octroi des avantages en nature, et portant extension du régime indemnitaire aux contractuels,

Vu les délibérations n° CM/2016/03/05, CM2016/09/30, CM2016/11/27, CM2017/03/31/12, CM2017/06/23/15, CM2017/10/19/03, CM2018/06/28/16, CM2018/09/28/19, CM2018/11/12/16, CM2019/06/21/29, CM2019/10/11/34 et CM2019/12/04/49 modifiant le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du comité technique du 5 mai 2020,

Considérant la nécessité de modifier la délibération n° CM2017/03/31/12 du 31 mars 2017 afin de répondre à l'intégralité des exigences posées à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Considérant la modification proposée pour adapter le tableau des emplois aux mouvements de personnel : un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe est supprimé pour être remplacé par la création d'un poste d'agent de maîtrise ; deux postes d'ingénieur en chef et hors classe sont supprimés pour être remplacés par la création de deux postes d'ingénieur territorial, deux postes d'assistant (adjoint administratif et rédacteur) sont supprimés du fait de la création de deux nouveaux postes d'assistant avec de nouveaux périmètres d'activité,

Considérant qu'il convient, en conséquence des créations et suppressions de postes, d'actualiser le tableau des emplois de la Métropole du Grand Paris,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et corrélativement, de créer un poste d'agent de maîtrise.

DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur en chef ainsi qu'un poste d'ingénieur en chef hors classe et corrélativement, de créer deux postes d'ingénieur territorial.

DECIDE de supprimer le poste d'assistant auprès de la Direction des Finances et de la Direction des Ressources Humaines positionné sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

DECIDE de supprimer le poste d'assistant auprès de la Direction des Affaires Juridiques et de la Direction de la Communication positionné sur le cadre d'emploi des rédacteurs.

DECIDE de créer un emploi d'Assistant Finances correspondant au cadre d'emplois des adjoints administratifs ou rédacteurs, grades de catégorie C ou B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- rédiger des courriers et comptes-rendus
- organiser des rendez-vous et réunions et préparer les fonds de dossiers
- classer et archiver les dossiers

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 3 ou 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 350 à l'indice brut 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi d'Assistant Direction des Affaires juridiques correspondant au cadre d'emplois des rédacteurs, grades de catégorie B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- aider à l'organisation des assemblées
- assurer le secrétariat de la commission d'appels d'offres
- Organiser les rendez-vous et réunions et la préparation des fonds de dossiers

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à l'indice brut 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission auprès du DGS correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- assister la direction générale dans la mise en œuvre des orientations stratégiques
- accompagner la mise en œuvre de projets transversaux
- participer à l'élaboration de tableaux de bord.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Responsable Data correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- proposer une stratégie "data" au service de la stratégie de la Métropole
- piloter la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie
- mettre en place et animer l'écosystème métropolitain de la donnée

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre cinq et dix ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chef de projets Système d'information et de communication correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- analyser le besoin des directions métier et le formaliser
- piloter les projets, les éditeurs, intégrateurs ou prestataires
- assurer le support de niveau 2 aux utilisateurs sur les solutions

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre cinq et dix ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Technicien Systèmes d'information et de communication correspondant au cadre d'emplois des techniciens, grades de catégorie B de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- assister les utilisateurs dans leur utilisation quotidienne
- réaliser ou contrôler la préparation et l'installation des postes,
- assurer les relations avec les prestataires, le suivi des incidents et résolutions

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à l'indice brut 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission prévention des inondations correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- coordonner le PAPI pour les actions relevant de la maîtrise d'ouvrage MGP
- suivre les actions mise en œuvre dans le cadre de la politique de GEMAPI
- élaborer et suivre des conventions de financement et le suivi des marchés de travaux

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de gestionnaire Budget correspondant au cadre d'emplois des adjoints administratifs, grades de catégorie C de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- assurer la gestion administrative et comptable (frais de missions, engagement des recettes et des dépenses, suivi de versement des subventions d'équipement.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 3 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 350 à l'indice brut 548.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Juriste correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- assurer le contrôle juridique interne et la rédaction d'actes et conventions
- aider à la prévention, au règlement des conflits et à la gestion des contentieux
- veille juridique générale

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Juriste chargé de la commande publique correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- gérer les procédures liées aux marchés publics et aux autres contrats
- assurer un conseil auprès des services en matière de commande publique
- veille juridique en matière de commande publique

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission Agriculture et plan alimentaire métropolitain correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre du plan alimentaire métropolitain
- élaborer et suivre des conventions de partenariat
- assurer les relations avec les partenaires.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi d'Ingénieur travaux d'aménagement correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- conduire les travaux de remise en état du foncier et des opérations d'aménagement de la ZAC Saulnier phase Olympique et Héritage.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission des procédures CAO et ZAC correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- coordonner l'ensemble des procédures relevant du code de l'environnement et du code de l'urbanisme tant pour la ZAC que pour le Centre aquatique olympique (CAO).

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Gestionnaire administratif et financier de la ZAC Saulnier correspondant au cadre d'emplois des rédacteurs, grades de catégorie B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- participer à la construction du bilan financier et du suivi comptable de la ZAC pour l'élaboration du budget annexe
- assurer le suivi financier et l'exécution comptable de l'opération d'aménagement ainsi que l'exécution des marchés publics.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à l'indice brut 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission comptable, administratif et marchés correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- préparer et suivre l'exécution comptable du budget de la direction ainsi que l'exécution des marchés publics.
- mettre en œuvre le programme SARE au niveau administratif et financier.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission Mobilités douces - plan vélo correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- définir et mettre en œuvre le plan vélo métropolitain
- piloter l'équipe projet en charge de la mise en place du contrôle de la ZFE
- participer aux actions en faveur de mobilités propres et décarbonées

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi d'Assistant administratif correspondant au cadre d'emplois des rédacteurs, grades de catégorie B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- assurer le secrétariat de la direction
- préparer et suivre des notes, courriers et dossiers
- gérer les agendas et appels téléphoniques

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à l'indice brut 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission Nature en Ville correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- animer le réseau « nature en ville » ; piloter le volet sciences participatives
- assurer l'organisation du concours des miels de la Métropole

- nature 2050 : Mobiliser les entreprises autour de la biodiversité.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de préciser la délibération antérieure CM2017/03/31/12 du 31 mars 2017 sur les postes permanents suivants en spécifiant :

- un poste d'Assistant Ressources Humaines correspondant au cadre d'emploi des rédacteurs, grades de catégorie B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :
 - participer à l'instruction de dossiers RH,
 - rédiger des courriers et comptes-rendus,
 - organiser les réunions et préparer les fonds de dossiers

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à l'indice brut 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

- un poste d'Assistant administratif Direction Support correspondant au cadre d'emploi des rédacteurs, grades de catégorie B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :
 - rédiger des courriers et comptes-rendus
 - organiser des réunions et préparer les fonds de dossiers
 - classer et archiver les dossiers

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre un et trois ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à l'indice brut 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DIT que la présente délibération porte suppression des postes budgétaires suivants :

Adjoint administratif	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur	1
Ingénieur en chef	1
Ingénieur en chef hors classe	1
Total	5

DIT que la présente délibération porte création des postes budgétaires suivants :

Attaché territorial	6
Rédacteur	3
Adjoint administratif	2
Agent de maîtrise	1
Technicien	1
Ingénieur territorial	8
Total	21

RAPPELLE que le tableau des emplois, annexé à la présente délibération, comprend 114 postes budgétaires.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2020 de la Métropole.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la

Métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER

Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Annexe à la délibération n°CM2020/05/15/XX – Tableau des emplois

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Postes votés au 04/12/2019		Postes proposés au 15/05/2020	
			Nbre de poste	ETP Poste	Nbre de poste	ETP Poste
Emploi fonctionnel						
Emploi fonctionnel	Directeur général des services	Directeur général établissements publics + 400.000 hab.	1	1	1	1
	Directeur général adjoint	Directeur général adjoint établissements publics + 400.000 hab.	2	2	2	2
Total Emploi fonctionnel			3	3	3	3
Filière Administrative						
Administrative	Administrateur	Administrateur	2	2	2	2
		Administrateur hors classe	5	5	5	5
	Attaché territorial	Attaché hors classe	1	1	1	1
		Attaché principal	7	7	7	7
		Attaché territorial	25	25	31	31
	Rédacteur territorial	Rédacteur	7	7	8	8
		Rédacteur principal 1C	2	2	3	3
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	4	4	6	6
		Adjoint administratif principal 1C	3	2,3	2	2
		Adjoint administratif principal 2C	2	2	2	2
Total Administrative			58	57,3	67	67
Filière Technique						
Technique	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef	4	3,5	2	1,5
		Ingénieur en chef hors classe	2	2	1	1
	Ingénieur territorial	Ingénieur territorial	15	12,7	23	20,7
		Ingénieur principal	9	9	9	9
	Technicien	Technicien territorial	6	1,8	7	2,8
	Adjoint technique	Agent de maîtrise			1	0,3
		Adjoint technique territorial	1	1	1	1
Total Technique			37	30	44	36,3
TOTAL			98	90,3	114	106,3